

Conseil de gestion du 14 mars 2025

Délibération n°2025-003

Approbation du programme d'actions 2025

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 464/2024 du 20 décembre 2024, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du programme d'actions 2025 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le programme d'actions 2025 du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

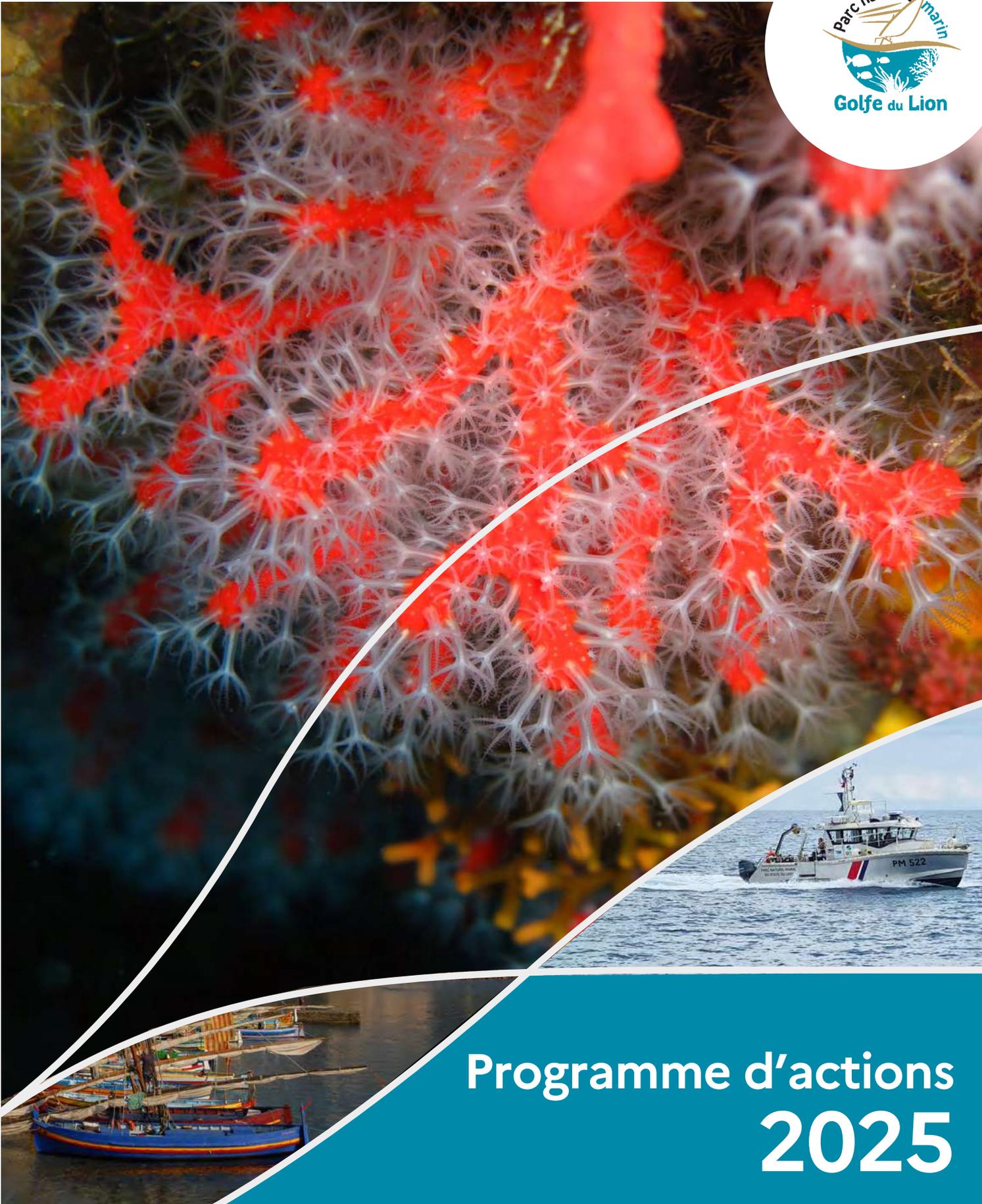
Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Pallares', with a horizontal line underneath.

Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Sommaire

Préambule	3
Axe stratégique 1 Progresser dans la protection des habitats et des espèces	4
Axe stratégique 2 Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime	13
Axe stratégique 3 Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu	16
Axe stratégique 4 Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin	20

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 11^{ème} année de mise en œuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, complétés de nouveaux projets. Ils concernent des actions annuelles ou récurrentes comme les divers suivis.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif de l'équipe Parc

Le budget prévisionnel du Parc pour 2025, sur la base du budget 2025 approuvé par le conseil d'administration de l'OFB le 30 novembre 2024 - sous réserve du vote de la loi de finances pour 2025 confirmant les orientations de ce budget - est de 1 748 000 €. Ce budget est en légère augmentation par rapport à l'année dernière afin de faire face, d'une part, au renouvellement de contrats importants (entretien des bouées de la ZMEL, renouvellement de la convention de partenariat avec la commune d'Argelès-sur-Mer pour la gestion du site mixte Natura 2000) et d'autre part, pour prendre en compte les frais liés au déménagement dans les nouveaux locaux de la maison de la Mer, prévu à l'automne. L'estimation des projets à ce stade est supérieure au budget notifié, les ajustements se feront en cours d'année lors du montage et de la mise en œuvre des projets.

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'action se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire pour mettre en œuvre son plan de gestion. Depuis 2020, quatre axes ont été identifiés :

- Progresser dans la protection des habitats et des espèces
- Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime
- Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu
- Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable des espaces littoral et marin

Pour chacun de ces axes sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et le choix de sa mise en œuvre.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, plusieurs recrutements sont envisagés (voir annexe 1).



Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Le milieu marin possède une extraordinaire capacité de résilience dès lors que l'on supprime ou réduit les pressions anthropiques qui s'exercent sur sa biodiversité et ses habitats. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la connaissance,

indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	730 000		1 300 j. / agent
	41 %		34 %

4 ■ **Projet 1 - Etude et suivi de la mégafaune**

Le suivi des populations de cétacés sera poursuivi en 2025. Un marché pour l'affrètement d'un navire sera, de nouveau, lancé pour compléter l'échantillonnage de la partie la plus au large, au-delà de 20 MN (40 % du Parc).

Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets.

Le partenariat avec le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR) sera renouvelé pour améliorer nos compétences dans la reconnaissance des oiseaux.

Les réflexions seront poursuivies afin d'élaborer des indicateurs pour évaluer l'atteinte de nos objectifs pour l'avifaune.

En complément, le Parc poursuivra les sorties consacrées à la photo-identification du grand dauphin ainsi que la collaboration avec les professionnels de la découverte du milieu marin labellisés.



■ Projet 2 -Ponte des tortues marines

Depuis 2016, une augmentation de la fréquence des pontes de tortue caouanne (*Caretta caretta*) sur les côtes méditerranéennes a été observée. Le ministère de la Transition écologique confie au MNHN la mission de mettre en place un protocole de collecte des données relatives aux pontes et observations des tortues marines. L'OTM (Observatoire des Tortues Marines) est le programme scientifique qui en découle, ce dernier s'appuyant sur trois réseaux d'échouage et d'observation à savoir le RTMAE, le RTSPM et le RTMMF. Le Parc, qui s'inscrit au cœur de ce dernier, entame la création d'un plan d'action visant à augmenter le succès de la nidification des tortues marines sur ses plages. Pour rappel, *Caretta caretta* est une espèce inscrite sur la liste rouge de l'UICN dans la catégorie « en danger » ; le Parc doit ainsi, en réponse à la sous-finalité 3.3.2 du plan de gestion, garantir des potentialités d'accueil pour les espèces de tortues marines qui fréquentent ses eaux.

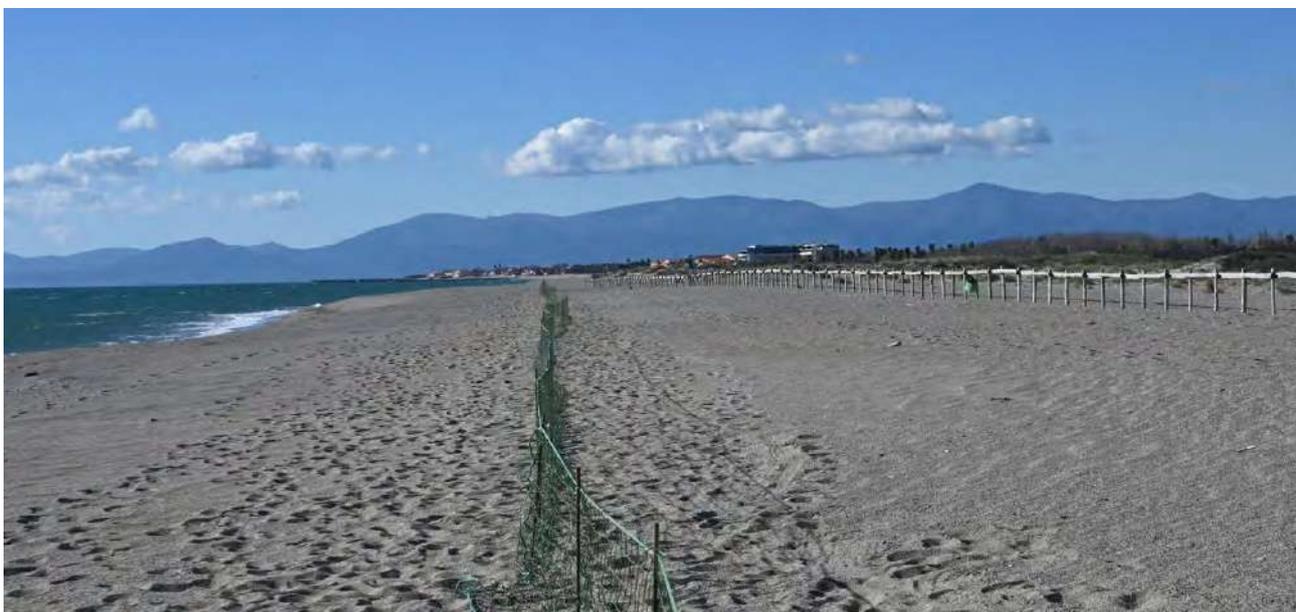


■ Projet 3 - Protection des oiseaux nicheurs

Au printemps et au début de l'été, l'OFB, dont le Parc, ainsi que de nombreux partenaires : le syndicat mixte RIVAGE, le GOR, les agents du littoral de Perpignan Méditerranée Métropole et les agents de la commune de Torreilles, se mobilisent et agissent pour favoriser la reproduction de deux espèces protégées dont les populations sont en déclin : la sterne naine et le gravelot à collier interrompu. Ces deux espèces établissent leur nid à même le sable, au niveau du haut des plages et elles sont particulièrement sensibles au dérangement. C'est pourquoi leur réinstallation au niveau de la plage du Bourdigou

s'est opérée lors du confinement et depuis, à la période propice, des mesures de protection de leur habitat sont mises en place. Parmi elles, l'interdiction de pénétrer dans la zone favorable à leur nidification.

Afin de veiller au respect de cette zone de quiétude pour les oiseaux et de sensibiliser le public, des patrouilles constituées des différents partenaires seront réalisées et contrôleront régulièrement le site.



■ Projet 4 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitats Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Reconduite, comme préconisé, tous les trois ans, la seconde évaluation de l'état écologique de la roche infralittorale et du coralligène par l'EBQI (Ecosystem Based Quality Index), sera disponible cette année pour l'ensemble des sites.



L'étude de l'efficacité des ZMEL à restaurer ou maintenir l'herbier de posidonie dans un bon état de conservation sera poursuivie avec le concours du GIS Posidonie.

Le traitement et l'analyse des données de la campagne ECALION relative à la biodiversité des milieux profonds seront livrés et alimenteront les réflexions sur les mesures nécessaires à prendre pour leur protection.

Concernant les suivis à long terme, le Parc continuera d'être le site pilote pour la détection de l'introduction d'espèces non-indigènes en collaboration avec l'UMS Patrimoine Naturel (OFB-MNHN-CNRS-IRD).

Un suivi de la densité de la caulerpe (*Caulerpa cylindracea*) sera initié sur la zone de découverte initiale.

Le Parc continuera également son implication dans le réseau des Aires Marines Sentinelles porté par l'Université de Montpellier qui prévoit un suivi à long terme par ADN environnemental des communautés de poissons dans un premier temps.

Enfin, l'inventaire des zones d'herbier de cymodocée (*Cymodocea nodosa*) ainsi que la caractérisation de la biodiversité des roches du large seront poursuivis.

■ Projet 5 - Suivis des espèces réglementées

Au vu du déclin de leurs populations, le mérrou, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche en Méditerranée : un moratoire d'interdiction générale de pêche pour les deux poissons et un arrêté d'interdiction de récolte du corail au-dessus de 50 m de profondeur dans les eaux du Parc.

Des suivis de leur état de conservation seront réalisés cette année afin d'évaluer l'effet de la mise en place de ces réglementations et ainsi éclairer le conseil de gestion qui sera amené à se prononcer sur le renouvellement de l'arrêté préfectoral réglementant la récolte du corail rouge d'ici juin 2025.



■ Projet 6 - FAMOSA GL - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocations environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux de recherche ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très forts enjeux écologiques n'est pas à exclure. Précédemment, des structures morphologiques et sédimentaires particulières ont été observées à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de dômes), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large.

Les projets à venir d'implantations d'éoliennes flottantes ont été l'occasion, pour le Ministère, de programmer de nombreuses campagnes d'acquisitions de données, dans le but d'établir les états initiaux préalables aux autorisations d'installation de fermes commerciales. La compilation des données par les partenaires scientifiques du projet (CEFREM et LECOB) de toutes ces campagnes permettra d'aboutir à une base de données importante fournissant une vision exceptionnelle des processus actuels et passés affectant les fonds marins. Les premières observations montrent l'existence de ces structures sur l'ensemble du plateau.

En 2024, financé par l'ONEM (Observatoire National de l'Eolien en Mer), le Parc a programmé une campagne sur certaines de ces structures (des dômes ou bombements), de relief positif de l'ordre du mètre et de la centaine de mètres de diamètre. L'origine de ces structures est attribuée à des sorties de fluides actives ou fossiles, mais le lien avec des bio-constructions ne peut pas être écarté à ce stade.

Après un premier leg géophysique en novembre 2024, le Parc organisera le second leg de la campagne FAMOSA au premier semestre 2025, essentiellement basé sur l'utilisation d'un ROV (robot sous-marin) et des prélèvements (carottier) de sédiment pour y rechercher la faune éventuellement présente.

Des lacunes de connaissances seront en partie comblées par une campagne scientifique ciblée sur les pockmarks, pour laquelle le Parc sera impliqué (campagne POGO portée par le CEFREM).

Les travaux d'analyse, d'interprétation et de valorisation des données acquises lors de la campagne FAMOSA se poursuivront en 2025, alimentés par les résultats du leg 2 de FAMOSA et de la campagne scientifique POGO.



■ Projet 7 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

La ZMEL gérée par le Parc est répartie en quatre secteurs et compte depuis 2022 52 dispositifs d'amarrage destinés aux navires de plongée et de plaisance. Le Parc gère la maintenance annuelle de ces bouées. Afin de maximiser une bonne compréhension de la zone, deux agents seront de nouveau recrutés au printemps afin de sensibiliser les plaisanciers sur site et de

réaliser les suivis annuels (enquête de perception et suivis de fréquentation). Le suivi de l'état de santé dédié aux herbiers dans les ZMEL sera poursuivi sur plusieurs sites. En parallèle, le Parc maintiendra son implication dans la stratégie de gestion du mouillage en Méditerranée et dans l'accompagnement du projet de ZMEL porté par la commune de Cerbères.

■ Projet 8 - Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane » de la Massane »

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) situées dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une co-gestion de la partie terrestre du site a pu être mise en place avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Cette convention a été renouvelée en 2022 et le second plan d'action 2022 – 2025 arrive à son échéance. Début 2025 sera donc le temps de l'évaluation de ce second plan d'action ainsi que du renouvellement de la coopération avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Il s'agira désormais de travailler sur le 3ème plan d'action qui devrait être étendu à 5 ans, dans la continuité des axes opérationnels définis précédemment.



8

■ Projet 9 - Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites



2024 fut une année charnière qui a vu l'aboutissement d'un long travail de concertation avec les acteurs du territoire qui a abouti en février à la signature d'un arrêté réglementant la pêche de loisir dans le périmètre du Parc. Cette réglementation a rendu nécessaire une forte présence du Parc sur l'eau, plus précisément axée sur cette thématique.

Cette présence accrue sur le terrain, au contact des pêcheurs, sera poursuivie en 2025. Outre un travail de prévention et de sensibilisation nécessaire à la bonne connaissance de la réglementation par les usagers, le Parc sera particulièrement attentif au respect des périodes d'interdiction de prélèvement de certaines espèces à enjeux comme le loup, le denti ou le poulpe. Dans cette perspective, les équipes seront déployées à la fois en mer et à terre, afin de rencontrer et contrôler si nécessaire les pratiquants de toutes natures.



La problématique des atteintes aux espèces protégées est une seconde priorité pour le Parc, tout comme elle l'est au niveau national. En cela les contrôles seront renforcés, notamment sur le dérangement des mammifères marins, des

oiseaux nicheurs du littoral ou des tortues si celles-ci reviennent nicher sur nos plages.

La ZMEL du Parc désormais en place depuis plusieurs années mais renforcée récemment par la ZMEL gérée par le département des Pyrénées-Orientales dans la baie de Paulilles fera également l'objet d'une surveillance et de contrôles, car même si les observations menées chaque année par nos équipes de kayakistes ont montré que la connaissance des règles inhérentes à ces zones progresse, il persiste encore quelques infractions.

En 2025, rendus nécessaires par l'élargissement des actions sur le littoral ou dans les ports, pour la pêche notamment, les contrôles en collaboration avec les services de l'Etat (gendarmerie, gendarmerie maritime ou brigade nautique, ULAM) seront renforcés, une convention de coopération étant en cours pour le début de cette année avec le groupement de gendarmerie du Département 66 et l'Union des villes portuaires d'Occitanie. Les contrôles sur le littoral au niveau du Mas Larrieu perdureront comme chaque année puisque la Réserve naturelle du Mas Larrieu et le Parc sont partenaires dans la gestion du site mixte Natura2000. Ils porteront sur la pêche, les feux en milieu naturel ou la dégradation des aménagements ou des secteurs naturels.

9

■ Projet 10 - Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre de zones de protection forte (ZPF)

La décision de l'Etat prise en octobre dernier à la suite de 6 mois de débat public sur la planification maritime sur le golfe du Lion a permis d'entériner la stratégie proposée par le Parc. Elle retient trois zones sur lesquelles lui est confié de travailler sur la réduction des pressions dans la perspective de contribuer à 2027, aux 5% de ZPF retenus pour la façade.

Au-delà de l'extension sur la côte rocheuse de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls dont le dossier déposé par le département est à l'instruction par l'Etat, le Parc devra lancer le travail sur la côte sableuse et engager au large une coopération avec l'Espagne pour la gestion de la pêche sur les canyons.

Les objectifs plus précis restent à construire avec les services de l'Etat. Le GT ZPF devrait être réactivé en 2025 selon un mode opératoire à définir. Une demande de financement pour le recrutement d'un animateur affecté à la coopération avec l'Espagne est en préparation.



■ Projet 11 – Réalisation de l'analyse risque pêche espèces (Projet FEAMPA)

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle puissent être dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000. Cela implique cependant qu'elles fassent l'objet d'une analyse de risque pêche (ARP) relatives aux potentielles atteintes aux objectifs de conservation du site Natura 2000. Si un tel risque est identifié à l'issue de l'analyse, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires afin de supprimer ou réduire cette pression sur l'habitat ou l'espèce concerné.

Sur le volet espèces, l'analyse biogéographique a permis d'identifier des interactions engins/espèces sur le périmètre du Parc. L'année 2025 sera dédiée à l'acquisition de données locales pour affiner le résultat des analyses via des enquêtes en lagunes et en mer réalisées par le CRPMEMO mais aussi à des embarquements d'observateurs, et à des ateliers avec la profession pour réaliser des tests d'engins de mitigation.

Sur le volet habitat « récifs » des deux sites N2000 du large, il est prévu de consolider les

données disponibles sur la partie localisation des récifs et activités de pêche afin de pouvoir



réaliser une première analyse de risque. Une coordinatrice OFB sera en charge de l'animation de la démarche aux côtés des services de l'Etat et des Professionnels.

Le Parc et la Profession seront mobilisés jusqu'à 2026, date à laquelle la France doit proposer des mesures pour répondre aux risques identifiés.

10

■ Projet 12 - Prise en compte des interactions avec les espèces sensibles par les activités de loisir dans le cadre du Life « Espèces Mobiles Marines » (Life EMM)



Le Parc est engagé dans un projet européen d'envergure - le LIFE espèce marines mobiles, sur la période 2024-2027, dont l'objectif vise à réduire les principales causes de mortalité de quatre grands groupes d'espèces marines mobiles : tortues, élasmobranches, mammifères marins et oiseaux.

Pour le Parc, il s'agit d'améliorer la connaissance des espèces et la prise en compte de leur sensibilité par les différents usagers de loisir lors de leurs pratiques.

Les actions locales suivantes sont prévues :

- Animation et renforcement de la charte « Guide d'observation partenaire » avec les structures de kayaks/paddle du Parc et de la charte « Bateau bleu » avec les loueurs de bateaux ;
- Animation du partenariat avec les structures de whale-watching ;
- Réflexion pour la mise en place d'un dispositif open-badge certifiant les professionnels encadrants engagés dans une démarche de durabilité auprès du Parc ;
- Contribution aux outils numériques (Nav&Co, CmonSpot) pour diffuser des informations spatialisées sur la réglementation et sur la sensibilité des espèces ;
- Mise en place de conférences pour sensibiliser à la diversité et à la sensibilité des espèces.

■ Projet 13 - Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursin jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent par exemple contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes. La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 par la préfecture de région PACA suite à délibération du conseil de gestion. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi par quadrats et transects sur le périmètre du Parc depuis 2013, et le dernier suivi a été réalisé en 2023.



Ce suivi sera renouvelé au printemps 2025 suite à la quatrième saison de pêche dérogatoire en scaphandre autonome.

■ Projet 14 - Identification des frayères de loup "LOUYETU"

Le bar commun *Dicentrarchus labrax*, surnommé loup en Méditerranée, est l'un des poissons les plus exploités le long des côtes européennes et française. Il est particulièrement ciblé par la pêche artisanale et la pêche de loisir. Malgré son importance économique structurant le chiffre d'affaire des pêcheurs professionnels, le stock ne dispose à ce jour pas d'évaluation sur son état par manque de données de captures fiables, et son cycle de vie est encore mal décrit en Méditerranée.

Les zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) telles que les frayères et les nourriceries représentent des habitats clefs à préserver pour permettre de réaliser les étapes essentielles au maintien des espèces comme la reproduction et la croissance.

Des travaux récents de l'Ifremer ont mis en valeur des déplacements réguliers entre la lagune de Salses Leucate et la mer pendant la période de reproduction, et restreints au périmètre du Parc. Les objectifs de ce projet sont de pouvoir analyser les données locales de débarquements du loup pour établir des indicateurs de l'état du stock, et de continuer des marquages acoustiques sur des individus matures afin d'affiner une potentielle zone de reproduction sur le littoral du Parc. L'année 2025 sera dédiée à la réalisation d'un stage de master 2 pour compiler les données disponibles sur les ZFH et à une première campagne de marquage avec l'appui d'Ifremer Sète.





Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc abrite un patrimoine culturel maritime riche, diversifié et vivant. Sa visibilité passe par son patrimoine navigant qui est un des emblèmes de notre territoire : la barque catalane à voile latine. Moins visible, mais tout aussi précieuse est sa richesse archéologique avec un dépôt de fouilles abritant des biens culturels maritimes datant du 4ème siècle av. J.C. Jusqu'au 5ème siècle après J. C.. Les savoir et savoir-faire de nos gens de mer, avec les coutumes et les traditions, nous proposent un patrimoine immatériel exceptionnel et constitutif de notre mémoire collective. Ce patrimoine, le Parc s'attache à le préserver, le valoriser et le transmettre. Il vient en appui aux associations qui s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique de rétablir le lien entre une

société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement - devenu un simple support de loisir - avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

Suite au départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine culturel » au second trimestre 2023 et au non renouvellement du poste, l'ampleur de cette mission s'est naturellement réduite. Afin de palier à ce manque et de poursuivre certaines actions du Parc sur le patrimoine culturel maritime, une personne en alternance (Master 2 - Histoire de l'art parcours « Histoire de l'art et Patrimoine » à l'UPVD) a été embauchée au mois de décembre 2024 jusqu'à novembre 2025. Le soutien du Parc à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine culturel maritime, qu'il soit matériel ou immatériel, sera maintenu au travers des subventions allouées aux différents acteurs.

13

€	30 000		180 j/agent
	2 %		5 %

■ Projet 1 - Exposition itinérante *Reflets d'épave sur le bateau de charge romain*

Port-Vendres 1

Un bateau romain de la fin du IVème siècle avait été sorti de l'eau en 1974, à Port-Vendres. Pour que ce témoignage archéologique ne bascule pas dans l'oubli, le Parc a produit en 2017, avec l'appui scientifique du DRASSM, un film : " L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1" visualisable et libre d'accès sur le web et sur le site du Parc. L'exposition itinérante « Reflet d'épave », revient sur la découverte de cette épave romaine avec des clichés sous-marins inédits, dans le but de porter un autre regard sur la découverte de ce vieux navire de plus de 1500

ans. Démarrée lors des journées du patrimoine en septembre 2021 à Paulilles, l'exposition poursuit toujours son itinérance.

En 2025, l'objectif sera de trouver d'autres lieux d'exposition pour mettre en valeur cette exposition et permettre au plus grand nombre de la découvrir.

■ Projet 2 - Valorisation du collectage « mémoire de la mer »

Depuis 2017, le Parc a réalisé 7 « converses de taverne » sur différents sujets. Cette démarche reprend l'idée du retour de mer des pêcheurs qui se rejoignent dans un café, une taverne, pour échanger sur leur journée de pêche. Ces « cafés débats de la mer » ont été filmés par l'équipe du Parc. Afin de permettre aux plus grand nombre de profiter de cette richesse, il est prévu de réaliser une rétrospective de ces différents témoignages. Le travail consistera à « nettoyer » les images brutes, à les sélectionner et à les monter pour extraire les principaux aspects et les temps forts de ces échanges et de ces débats.



■ Projet 3 - Valorisation de l'art de la navigation sous voile latine

Le Parc veille depuis des années à la valorisation et à la transmission de l'art de la navigation sous voile latine. La transmission de cette technique de navigation très ancienne a été identifiée dans le plan de gestion comme étant une urgence, pour le sauvetage d'un patrimoine vivant : les barques catalanes. Sur le terrain cela implique l'appui aux événements qui valorisent cette pratique et le soutien dans les réparations des barques. Les subventions du Parc octroyées aux différentes associations sont également un excellent moyen d'appui aux acteurs pour cette action.

Le Parc est partenaire du CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France, dans le montage d'un dossier de candidature UNESCO.

Cette candidature, intégrant cinq autres pays (Espagne, Italie, Suisse, Grèce et Croatie - structure porteuse auprès de l'UNESCO) vise la reconnaissance internationale de l'Art de la navigation à la voile latine, inscrit au patrimoine immatériel de la France depuis 2018.

Le dépôt du dossier est prévu pour le mois de mars 2025. Le premier trimestre sera donc essentiellement consacré à finaliser les éléments constitutifs du dossier pour la France, en lien avec la direction générale des patrimoines et en coordination avec les autres pays.





Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

La mer est le réceptacle de toute l'activité terrestre et représente l'un des témoins les plus parlants des effets du changement climatique en cours. Les vagues de chaleur marine, l'amenuisement des débits fluviaux, les flux de macro et microdéchets, les pollutions chimiques, les aménagements du littoral, les pollutions atmosphériques, sans oublier les pollutions acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques, sont autant de pressions qui s'exercent, de façon continue, sur le milieu marin. Premier maillon du réseau trophique marin,

le plancton, clef de voûte des écosystèmes, est sensible à ces perturbations et pollutions ponctuelles et récurrentes. L'adaptation aux effets du changement climatique, en plus des nombreuses atteintes anthropiques, impose de travailler sur les sources d'impact. Mesurer les effets, caractériser et engager des mesures de gestion et de sensibilisation contribuent à la réduction des pollutions et à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

€	180 000		800 j/agent
	10 %		20 %

16

■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Le Parc est engagé dans plusieurs actions de suivi des déchets au niveau européen : suivi des déchets sur deux plages témoins et suivi des déchets flottants en mer. Ces suivis ont contribué pour partie à la mise en place de mesures d'interdiction de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) et sont annuellement reconduits puisqu'ils permettent, en aval des interdictions, d'évaluer l'efficacité de celles-ci. Toutes les données sont ainsi intégrées à l'outil national (BD-DALI géré par l'Ifremer). Les données recueillies dans le cadre des collectes sur les plages ont servi en 2024 à l'évaluation du Bon État Écologique pour le Descripteur 10 «Déchets marins», menée par le Cèdre au titre de la DCSMM.

En 2025, un stage de master 2 co-encadré par l'UPVD et le Parc sera mené sur la thématique «Les déchets anthropiques sur le littoral des Pyrénées-Orientales : apports d'un suivi pluriannuel (2016-2024) à l'échelle mensuelle sur les plages et d'un suivi en mer occasionnel». Ce travail permettra d'évaluer les liens entre les apports fluviaux,

la concentration en mer et l'échouage des macrodéchets sur nos plages ainsi que l'apport de chaque protocole de suivi.



En 2024, la poursuite des discussions engagées avec les Syndicats de bassins versants (Tech, Têt, Réart et Agly), et le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a abouti à un travail commun avec l'aide de deux bureaux d'étude (Biotope et Espelia) sur la réalisation d'un état des connaissances sur le territoire en matière de déchets (à terre, sur le littoral, dans les fleuves et en mer) ainsi que sur la construction, au cours de trois ateliers thématiques, d'un modèle de gouvernance en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (syndicats, communes, associations, scientifiques, entreprises). Le format d'un observatoire constitué du Parc, des syndicats mixtes de bassins versants et du syndicat Rivage a été retenu, avec des actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2025 que sont : la construction de l'observatoire, le recrutement d'un ou d'une animateur(trice) et une action de sensibilisation "ici commence la mer". En faveur de ce projet,

la société CITEO, nouvellement partenaire de l'OFB, est favorable au financement de tout ou parties du fonctionnement ou d'actions sur la gestion des déchets. Le Parc, en ce début d'année 2025, rédige donc une proposition incluant : le financement du poste d'animateur/trice sur trois ans, un diagnostic au linéaire sur chaque bassin versant et l'installation d'équipements de récupération des déchets sur les communes littorales en première intention.

Outre le relais de ses actions par les divers canaux de communication existants, le Parc se fera également le relais d'actions ponctuelles ou plus pérennes engagées par des communes dans le cadre de la lutte contre la diffusion des déchets dans le milieu naturel. La campagne portée par le Parc à destination du public touristique et qui sera déployée en 2025 inclura également un visuel et un message concernant "les bonnes pratiques" en matière de gestion des déchets.

■ Projet 2 - Equipements et stratégie pour le suivi de la qualité de l'eau

En 2025, les suivis de la qualité de l'eau (plancton et paramètres physico-chimiques) débuteront en février après une phase de test et d'ajustement terrain. Ces suivis s'inscrivent dans l'objectif de connaissance et de protection porté par le Parc et viennent compléter les suivis réalisés dans le cadre de réseaux d'observation nationaux et européens. Déployés selon les protocoles standards nationaux et européens, ils permettront également, en concertation avec les autres parcs naturels marins, de contribuer à des projets inter-Parcs et universitaires en lien avec l'observation du changement climatique.

Dans le cadre du déploiement de ces suivis à haute fréquence (bimensuels) le Parc a recruté un stagiaire de 3^{ème} année de BUT "Génie biologique - Parcours sciences de l'environnement et écotechnologies" en alternance, en soutien à la logistique et à la mise en forme des données acquises. De même, un stage de 3^{ème} année de BUT "Science des données" en co-encadrement avec l'UPVD permettra de créer un tableau de bord didactique partagé à l'ensemble de l'équipe du Parc et dans un second temps au grand public et aux acteurs locaux, pour la visualisation en temps réel des données acquises dans le cadre de ces suivis.



■ Projet 3 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet

Saint-Nazaire

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports de polluants par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet (site du Conservatoire du Littoral). Suite aux tests du matériel d'enregistrement en continu (courant, paramètres physiques et chimiques de base) et à l'analyse des résultats de ces tests, la stratégie d'acquisition de données a pu être confortée

et les mesures initialement prévues en 2021 lors des périodes clés ciblées (crues et épisodes de Tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la mer sont les plus importants) pourront être poursuivis en 2025 pour compléter les premières données acquises, si les conditions météorologiques et hydrologiques correspondantes sont réunies.

Ce projet s'inscrit dans une coopération avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ Projet 4 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET »). L'information des acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements.

2023/2024 et à des réajustements de partenaires, l'année 2025 sera dédiée au rodage de la collecte auprès des pêcheurs et à l'articulation de la récupération au niveau régional grâce à l'implication du Cépralmar comme structure référente en Occitanie. Les ports pourront être dotés de panneaux de communication pour valoriser leur implication dans la démarche.

18 Suite au démarrage de la filière de récupération et de recyclage des filets usagés sur le Parc en



■ Projet 5 - Déploiement d'un suivi de la qualité des eaux de baignades et activités nautiques en période hivernale

Dès janvier 2025, le Parc lance un suivi bimensuel des paramètres *Escherichia coli* et Entérocoques fécaux sur quatre points au départ de l'embouchure de la Têt, vers la plage du Roussillon à Canet. En effet, ce secteur, identifié dans le cadre de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) portée par le

Département 66, étant largement fréquenté en été comme en hiver par les pratiquants de surf et planche à voile, le Parc s'intéresse au risque lié à la pollution microbiologique hors saison. Ce projet est mené en partenariat avec l'antenne locale de l'association Surfrider Foundation qui réalise les prélèvements sur site.



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les éoliennes flottantes. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes. Comprendre et évaluer les impacts nécessitent d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser..

€	820 000		1 550 jours
	47 %		41 %

4.1. Accompagner les acteurs de loisirs nautiques vers le développement durable de leurs activités

■ Projet 1 - Connaissance et suivi des usages de loisir

En 2025 le Parc va poursuivre ses efforts en direction d'un observatoire des usages de loisir. Des suivis de fréquentation de certains sites clefs seront testés par drone. Le suivi de fréquentation des plages mis en place l'an dernier avec les postes de secours de Canet sera pérennisé et étendu à d'autres communes. Côté caractérisation des impacts, l'étude lancée en 2024 avec le CNRS sur l'impact du tourisme sur les poissons entrera dans sa deuxième année. Un nouveau projet sera aussi lancé concernant le bruit sous-marin.

En plus de l'acquisition de connaissances, le Parc souhaite maintenir le dialogue engagé avec les différentes structures de loisir. L'objectif est de renforcer ce lien par la transmission d'informations (sur les missions du Parc, les suivis en cours, etc.), des échanges réguliers et l'implication des acteurs dans la mise en place de suivis (de fréquentation ou écologiques).



■ Projet 2 : Caractérisation et accompagnement du nautisme dans le périmètre du Parc

En 2025 le Parc va poursuivre son travail d'accompagnement des structures de location de bateaux engagées à ses côtés dans la charte « Bateau bleu ». Les supports de sensibilisation seront mis à jour (autocollants, guides etc.). Des formations seront aussi proposées aux loueurs et à leurs personnels pour parler des enjeux de biodiversité et des bonnes pratiques sur le Parc. A l'échelle de la façade, le Parc participera au déploiement de Bateau bleu piloté par la Fédération des industries nautiques à destination

de nouvelles AMP.

Le Parc engagera cette année un travail spécifique sur la connaissance et l'accompagnement des locations entre particuliers. Il travaillera aussi à renforcer le lien avec les ports comme relais d'information auprès des usagers. Enfin, une première approche sera réalisée pour mieux connaître l'activité de croisière sur le territoire du Parc.

■ Projet 3 - Valorisation des acteurs de kayaks/paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »

Depuis trois ans une charte collective « Guide d'observation partenaire du Parc » a été signée avec les structures de kayak/paddle. L'objectif pour 2025 et les années à venir est de consolider cette charte, en adaptant collectivement les engagements qui la composent. L'important travail engagé collectivement l'an passé sur la sensibilisation aux impacts des filtres UV sera poursuivi. Des formations seront aussi proposées aux loueurs et à leurs personnels pour parler des enjeux de biodiversité et des bonnes pratiques spécifiques à leur activité (LIFE EMM) ainsi que des journées d'échanges entre professionnels et autres acteurs de la mer.

En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire via la démarche de mise en œuvre de la charte "guide partenaire" du Parc.



■ Projet 4 - Valorisation des acteurs de kayaks/paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »

Comme depuis plusieurs années, le Parc poursuivra son implication en encourageant les manifestations sportives écoresponsables sur son territoire. Cette année encore il soutiendra le Mondial du vent, la Swimrun côte Vermeille et le Trophée du Parc. L'accent sera mis sur le Trophée du Parc afin de promouvoir l'activité de voile auprès de tous les publics locaux. Pour cela, les associations de vieux gréments et voiles latines et les écoles de voile légère seront associées afin de proposer une découverte de leurs activités et

ainsi toucher un public le plus large possible.

L'implication des barques catalanes dans la régates est une volonté du Parc permettant de relier les usages de loisirs et le patrimoine culturel dans le cadre du projet d'inscription de l'art de la navigation à la voile latine au patrimoine mondial (UNESCO - cf. Axe 2).

■ Projet 5 - Contribution aux démarches locales d'éco-tourisme littoral et marin

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. Le Comité régional du tourisme a lancé depuis plusieurs années une démarche rassemblant tous les parcs d'Occitanie (PN, PNR et PNM) afin de mettre en avant les espaces protégés de son territoire, et ainsi faire connaître les enjeux de biodiversité à préserver.

En 2025, cette convention de partenariat va être renouvelée et le Parc y prendra une part active.

Le Parc poursuivra aussi son investissement à l'échelle locale, notamment via sa participation à la rédaction d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires, porté par le Département 66, et aux réflexions avec les différents offices de tourisme.

■ Projet 6 - Poursuite de la stratégie de sensibilisation des pêcheurs de loisir suite à la mise en place de la réglementation

En 2024, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation encadrant la pêche de loisir dans le Parc naturel marin du golfe du Lion a conduit à un important travail de sensibilisation.

Cette stratégie a été déclinée selon plusieurs axes : la refonte et la distribution d'outils pédagogiques (guides immergeables, flyers, règles autocollantes), la diffusion de l'information via les médias et la mise en place d'actions ciblées sur le terrain. Malgré des retards dans le déploiement de la campagne de sensibilisation pluriannuelle, près de 8 000 guides et 10 000 flyers ont été diffusés sur l'ensemble du territoire.

Des rencontres avec les clubs de pêche et des actions de sensibilisation en mer ont complété ce dispositif, touchant un large public. Toutefois, l'adoption de l'application CatchMachine,

outil central pour l'autorisation de pêche et la déclaration des captures, a rencontré des difficultés techniques et une adhésion encore limitée des usagers. En conséquence, des améliorations sont toujours en cours pour faciliter son utilisation et encourager une meilleure appropriation par les pêcheurs.

Pour 2025, l'objectif est de poursuivre cette stratégie en renforçant les actions de terrain, principalement avec l'appui de GeDen, le bureau d'étude en charge de la campagne de sensibilisation pour la pêche de loisir, et en optimisant CatchMachine. Un suivi des données collectées permettra d'évaluer l'efficacité de la campagne de sensibilisation et d'adapter les outils pour une meilleure communication de l'information auprès des différents publics concernés.



4.2. Accompagnement sur les risques côtiers et les grands aménagements

■ Projet 7 – Démarche « Ambition Littoral »

La démarche Ambition Littoral, telle que dimensionnée par la feuille de route, est terminée. Toutefois, toutes les actions et projets amorcés ne sont pas encore livrés. 2025 verra l'aboutissement de plusieurs actions et du projet.

Finalisation du jeu sérieux « LittoSIM GL » : outils de simulation participative du risque de submersion dans le Parc naturel marin du golfe du Lion. LittoSIM est un outil de la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du littoral face au risque de submersion marine. Pendant un atelier LittoSIM, vous aménagez le territoire via une interface numérique, vous assistez à une simulation de submersion, vous analysez ses impacts, vous élaborez, discutez et testez des scénarios avec les autres équipes. Le Parc en partenariat avec le CEFREM et l'ObsCat et avec les équipes du CNRS / Université de La Rochelle afin de finaliser une version adaptée à notre territoire et aux spécificités méditerranéennes, prenant en compte par exemple l'absence de marée, la dérive littorale, ou bien les taux d'érosion et d'accrétions de nos littoraux.

23



Mise en ligne de la plateforme d'information « Ambition Littoral » : un contenu très riche a été partagé aux participants des cinq ateliers de la démarche. Cette plateforme permettra à tous d'accéder à ce contenu, par petites sessions pédagogiques et interactives, complété d'explications, d'exemples ou d'informations. Construit sur le modèle d'une gare centrale, avec des modules spécifiques, cette plateforme sera destinée aux membres du conseil de gestion, aux

élus, aux services de l'Etat, aux gestionnaires ou aux étudiants notamment. Elle sera également ouverte au public, simplement en s'inscrivant pour obtenir un compte.

Stations CoastSnap : CoastSnap est un programme de surveillance participative du littoral qui permet d'impliquer activement les citoyens dans la protection de l'environnement. En installant des stations fixes sur des plages, il invite promeneurs, touristes et habitants à capturer des photos du littoral depuis un même point de vue. Ces clichés, partagés en ligne, deviennent de précieuses données pour suivre



l'évolution du trait de côte, l'érosion, ou encore les effets des tempêtes. CoastSnap favorise ainsi la sensibilisation des populations locales aux risques côtiers, à l'évolution du littoral ou au rôle de la laisse de mer tout en fournissant des données fiables aux gestionnaires du littoral. Ce dispositif, peu coûteux et facile à installer, renforce le lien entre science et société, transformant chaque citoyen en acteur de la surveillance environnementale. Le Parc prévoit l'installation de cinq stations sur la côte rocheuse en collaboration avec l'ObsRoc (CCACVI) en 2025. Des discussions pourront avoir lieu par la suite pour une extension sur la côte sableuse. CoastSnap représente un excellent exemple de convergence entre science participative, éducation environnementale et sensibilisation au changement climatique. C'est une manière concrète et engageante d'impliquer le grand public dans la préservation des écosystèmes côtiers.

Guide littoral : dans le cadre de l'atelier préparatoire sur le futur plan raisonné de nettoyage des plages du Parc naturel marin du golfe du Lion, un guide dédié au littoral sera distribué aux participants. Ce guide a pour objectif de présenter la richesse de la biodiversité locale, les enjeux écologiques du secteur et l'urgence d'adapter les pratiques de nettoyage pour préserver les écosystèmes fragiles. Il mettra en lumière l'impact des méthodes actuelles sur l'environnement et proposera des pistes pour un entretien plus respectueux du milieu naturel. Élaboré à partir des réponses des participants à des questionnaires sur leurs pratiques actuelles, ce guide se veut un outil de sensibilisation et de réflexion pour construire ensemble des solutions durables. Il pourra par la suite être mis à disposition du plus grand nombre.

Outils de communication grand public : la laisse de mer joue un rôle essentiel pour la biodiversité des plages, mais elle a également un rôle de

stabilisation de la plage face au problème d'érosion. Mais qu'est-ce que la laisse de mer ? Une question difficile pour nombre d'utilisateurs de la plage. Afin d'apporter une réponse claire et simple, le Parc va mettre à disposition, lors d'événements publics ou d'ateliers spécifiques, une vidéo en « Design Motion » sur le rôle de la laisse de mer. Ce film pédagogique sera livré dès la fin du premier trimestre 2025.

Instrumentation des ports : le Parc prévoit l'installation de marégraphe(s) dans les ports du Parc, ce qui permettra de suivre finement l'évolution du niveau de la mer, en fonction des marées ou des conditions météorologiques. Ce suivi fin à long terme permettra d'évaluer précisément les tendances à l'échelle du Parc et possiblement de réévaluer les prospections d'évolution du trait de côte à moyen ou long terme. Les données recueillies permettront d'alimenter la base de données d'un futur observatoire du changement climatique local.

■ **Projet 8 - DYNATC - Dynamique du trait de côte du littoral du Parc**

24

Le plan de gestion du Parc, validé en 2014, intègre la problématique du trait de côte et de son évolution à travers des objectifs et un indicateur précis. Parmi les objectifs identifiés, celui de la mise en place d'un observatoire du trait de côte, sur la côte sableuse et sur la côte rocheuse. Ainsi, le Parc poursuivra l'accompagnement partenarial amorcé en 2023 avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CCACVI) dans son projet de création d'un Observatoire de la côte rocheuse. Une base de données des études et suivis réalisés par le Parc va être constituée et partagée avec l'ObsROC.

Le plan de gestion du Parc identifie un indicateur « érosion des falaises » comme important à suivre sur la côte Vermeille. Après un premier état des lieux réalisé conjointement avec la CCACVI, il conviendra de pérenniser ce suivi d'éboulement des falaises (valider la méthodologie, la fréquence, le format de visualisation). Fin 2024, trois agents ont été formés au télépilotage de drones, ce qui permet au Parc de démarrer un suivi photogrammétrique des falaises de la côte rocheuse de la côte Vermeille. Complémentaires des données LiDAR, obtenues en 2020 sur la côte rocheuse, ces vols drones offrent la possibilité d'observer et d'évaluer l'évolution du littoral.



Un partenariat avec la CCACVI devrait être validé en 2025. Il permet d'envisager un aménagement du littoral afin de réhabiliter la dune et assurer la canalisation du public du secteur du Racou et de la plage de Tamariguer.

Le Parc est représenté aux comités de pilotages et comités techniques de l'Observatoire de la côte sableuse (ObsCat). Les deux partenariats en cours actuellement avec l'ObsCat, « mieux connaître pour mieux comprendre le fonctionnement de sites du littoral de la côte sableuse du Parc », se poursuivent (étude du

transport de sable par le forçage éolien et travail sur les indicateurs du trait de côte).

Le Parc pourra, en complément, assurer un soutien technique et financier en fonction des besoins identifiés ensemble, et en s'assurant que les objectifs de ces Observatoires soient bien compatibles avec ceux identifiés dans le Plan de gestion.

Enfin, le Parc est impliqué dans l'élaboration du référentiel technique « Gestion et aménagement du littoral » du programme européen Life Marha.

■ Projet 9 - VAE SOLI - Vers une approche d'évaluation socio-écologique de l'impact du bois flotté et de la laisse de mer sur la biodiversité du milieu littoral du Parc



Le projet « VAE SOLI » vise à améliorer la compréhension du rôle des dépôts de laisse de mer et de bois flotté sur le fonctionnement de l'écosystème littoral. Il prend en compte les différents compartiments de la plage : biologie et biodiversité, géosciences et sciences humaines afin d'étudier plusieurs paramètres : surface et volume de laisse de mer et bois flotté, quantité de macro-déchets, diversité flore et faune, évolution morphodynamique, permettant d'éventuelles corrélations entre eux et avec les facteurs météo-marins. Démarré fin 2024 en collaboration avec le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan, pour une durée de 3 ans, les premières actions ont commencé, avec les premiers relevés de terrains.

Lors du premier semestre 2025, un atelier thématique alternant interventions d'experts et retours d'expériences sera organisé par le Parc. Cet atelier de rencontres entre scientifiques, élus et techniciens pour sensibiliser les participants à la fragilité des écosystèmes et adapter les modes de nettoyages sera la première étape de la réalisation d'un plan raisonné des pratiques de nettoyage des plages à l'échelle du Parc ; il sera proposé à l'ensemble des communes du Parc.

Un suivi de la faune et de la flore des plages du projet VAE SOLI, allant des dunes à la laisse de mer, va être lancé en 2025 et se poursuivra pendant 3 ans.

■ Projet 10 - SUIVISAT² - Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite, 2024-2028

Le projet SUIVISAT² (Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite) s'est conclu en 2024, avec la fin du traitement de différentes données environnementales (trait de côte, bathymétrie, barres d'avant-côte, végétalisation et habitats dunaires) et la réflexion autour de la faisabilité de l'élaboration d'un set d'indicateurs liés sur les années 2017 - 2024. Le projet a été reconduit pour les quatre prochaines années, à l'identique, si ce n'est l'ajout d'un atelier « indicateurs trait de côte » spécifique, en complément.

Les résultats des observations, traitements de données, suivis et indicateurs des projets SUIVISAT et SUIVISAT² sont intégrés à l'interface graphique en ligne (web-viewer) LittoSat GL, développée en 2022 par la société Hytech

Imaging. L'outil permet de pouvoir naviguer à différentes dates à l'aide d'une barre temporelle pour les images Pléiades (acquises par le Parc) ou un calendrier pour les images Sentinel-2 (issues du projet européen Copernicus) et d'afficher les différents traits de côte, d'observer l'évolution temporelle de la position des barres d'avant-côte, de visualiser le couvert végétal sur les dunes de la côte sableuse, ou bien la bathymétrie des petits fonds côtiers (<https://littosat.hytech-imaging.fr/littosat-pnmg/#>).

Une fois que l'atelier « indicateurs trait de côte » aura permis de déterminer les indicateurs les plus pertinents à suivre par le Parc par rapport à son plan de gestion, un module complémentaire de type tableau de bord dynamique sera développé sur la plateforme Littosat GL.

■ Projet 11 : Suivi du projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

26 Les projets d'implantations de fermes d'éoliennes flottantes sont au cœur de l'actualité nationale, avec la décision ministérielle récente de la planification de l'éolien commercial en Méditerranée, la désignation par l'Etat du lauréat de l'AO6, mais également l'installation en cours d'année 2025 de la ferme pilote EFGL au large du Barcarès. Le Parc siège au sein du comité de suivi du projet EFGL, au regard des engagements pris par le porteur de projet faisant suite aux prescriptions et recommandations émises lors de l'avis conforme du conseil de gestion de juin 2018.

Tous ces aménagements maritimes peuvent engendrer des modifications du milieu et du substrat qu'il nous paraît essentiel de suivre pour comprendre la résilience des milieux impactés, en vue des prochaines échéances industrielles à venir.

Afin de mesurer les conséquences des travaux et séparer les tendances induites par les changements naturels des influences anthropogéniques résultant de l'activité humaine, il est indispensable de pouvoir obtenir des séries de données à long terme.

Le Parc siège également au conseil scientifique de la Commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade Méditerranée, et

sera donc en interaction plus ou moins directe avec le lauréat de l'Appel d'Offre n°9 (ferme commerciale de 500 MW) implantée pour partie dans la partie nord, nord-est du Parc ainsi que du prochain Appel d'Offre n°10, publié fin 2025, d'un projet d'éolien flottant d'environ 2 GW sur la façade maritime Méditerranée (<https://www.eoliennesenmer.fr/planification-et-participation-du-public2>).



4.3. Accompagner le Conseil de gestion sur les enjeux de gestion actuels du territoire

■ Projet 12 : Mettre en œuvre la feuille de route « Ambition 2029 »

La feuille de route 2025-2029 qui précise selon cinq grands axes les objectifs que le Parc souhaite atteindre d'ici à la fin du plan de gestion a été adoptée en décembre 2024. Elle a servi de cadre à l'élaboration de ce programme d'action 2025

et produit un certain nombre d'initiatives qui concourront à la mise en œuvre de ces objectifs. La préparation du budget 2026 devra s'inscrire dans les priorités retenues dans cette stratégie « ambition 2029 ».

4.4. Susciter, développer ou participer à des projets

■ Projet 13 : Nouveau cadre pour l'octroi de subventions

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion.

les suivantes :

- Thématique 1 : restauration et mise en valeur du patrimoine culturel maritime.
- Thématique 2 : amélioration de la connaissance de la biodiversité marine, de ses enjeux ainsi que des pressions exercées sur les habitats et les espèces.
- Thématique 3 : soutien au développement durable des activités maritimes.

Comme les années précédentes, une recherche de synergie des financeurs sera mise en œuvre avec la Région et le Département pour valoriser la convergence des soutiens publics.

27

Fin 2024, le conseil de gestion a délibéré pour un nouveau mode d'attribution de concours financiers abandonnant le format de l'appel à projet utilisé depuis 2016 au profit d'un mode de subvention au fil de l'eau qui a priori répond mieux aux attentes des partenaires. Les thématiques retenues par le conseil de gestion susceptibles de faire l'objet de subventions sont



■ **Projet 14 : Élaboration de propositions d'actions et/ou participation dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens**

Le Parc / OFB est sollicité chaque année par divers organismes pour répondre à différents appels à projets sur les plans régional, national ou européen. Le niveau d'implication du Parc à ces divers projets est variable et va de la simple aide logistique pour certaines opérations de terrain jusqu'à la participation au comité technique des projets, en passant par de la fourniture de données ou d'expertises de la zone. La zone du Parc est à ce titre souvent utilisée comme zone d'application et/ou d'expérimentation. Ces projets nécessitent a minima, pour être retenus, le soutien ou l'intérêt du gestionnaire à la démarche proposée. Cette participation répond aux objectifs du plan de gestion qui prévoit de « Faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin et de ses écosystèmes ».

Durant l'année 2025, l'équipe sera mobilisée de manière plus ou moins importante sur le suivi de l'ensemble de ces projets :

- **Projet RESMED+ porté par l'Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA)** : amélioration des connaissances de l'écologie des espèces marines patrimoniales et d'intérêt halieutique et sur la réflexion d'une meilleure gestion transfrontalière de la biodiversité au sein et à l'extérieur des aires marines protégées ;
- **Projet SAUVAGE porté par le CIRED** : étude, via une approche exploratoire et une mise en discussion par la prospective, des potentialités de « ré-ensauvager » le Parc naturel marin du golfe du Lion. Ce projet fait suite au projet SAFRAN ;
- **Projet Futur-Obs porté par Sorbonne Université (Financement ANR - projets**

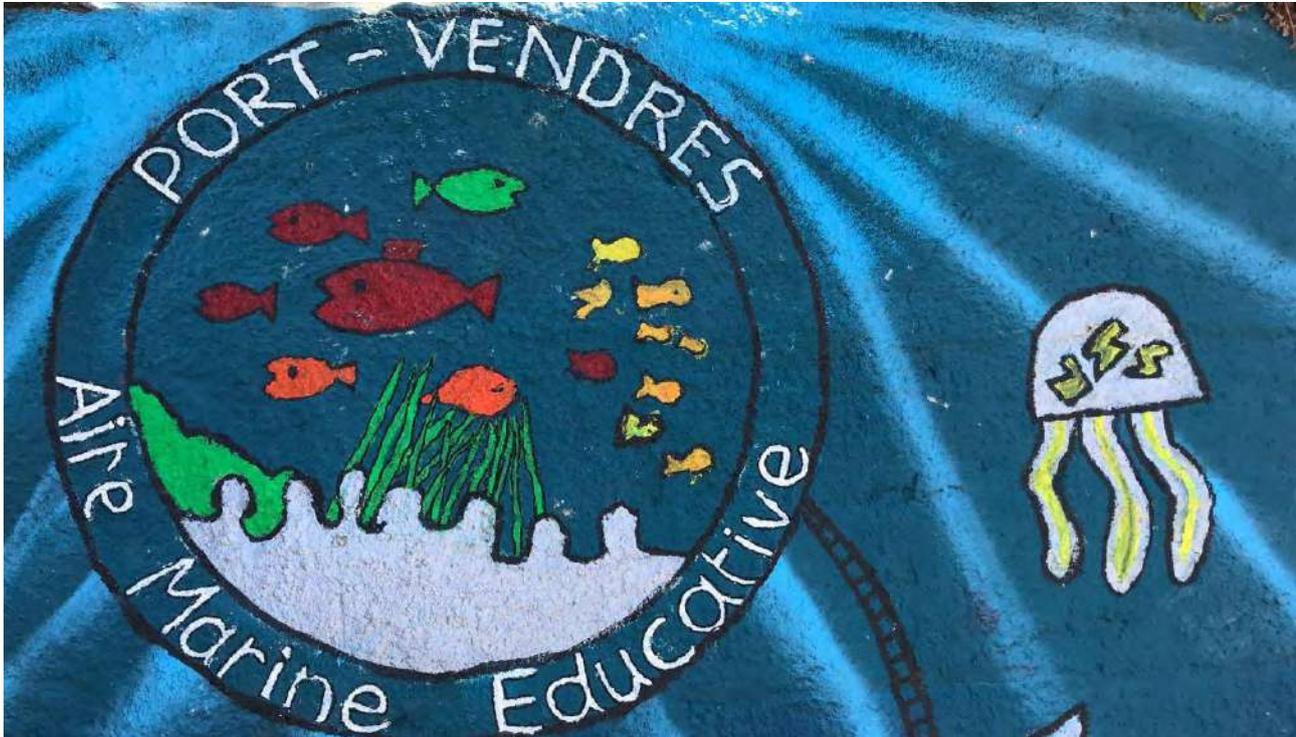
prioritaires de recherche « Océans et Climat ») : fournir des solutions innovantes et durables, co-construites avec les différents porteurs d'enjeux, pour la mise en place d'observatoires augmentés capables d'analyser et de prédire les trajectoires des socio-écosystèmes face aux changements environnementaux. Un observatoire augmenté est une infrastructure intégrée d'observation et de surveillance fournissant des données multi-disciplinaires et standardisées ;

- **Projet RiOMAR porté par le CEA-Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)** : étude de l'évolution de l'environnement côtier sous l'influence des fleuves par une approche intégrée couplant observation augmentée (instrumentation surface-fond, satellite, plateforme mobile), modélisation physique et biogéochimique haute résolution et intelligence artificielle ;
- **Projet MPA4Sustainability porté par le DTU Aqua (Danemark) et le CRIOBE (Financement Biodiversa)** : évaluer comment les AMP existantes peuvent être utilisées non seulement pour atteindre les objectifs de biodiversité, mais aussi pour maximiser leurs contributions à l'économie bleue tout en respectant la nature. Le Parc sera une AMP d'étude parmi d'autres AMP danoise et portugaise (Madère).
- **Projet Life Espèces Mobiles Marines** : cf. Axe 1 - Projet "Prise en compte des interactions avec les espèces sensibles par les activités de loisir dans le cadre du Life « Espèces Mobiles Marines » (Life EMM)".



4.5. Accompagner, sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux environnementaux de leur territoire

■ Projet 16 : Aires marines éducatives : déploiement et valorisation



29

Les aires marines éducatives (AME) proposent à des élèves et à leurs enseignants de gérer de manière participative une zone maritime littorale proche de leur établissement scolaire. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin et les invite à découvrir ses acteurs.

Le Parc s'est fortement engagé dans le déploiement des AME sur son littoral, avec la mise en place depuis la rentrée scolaire 2022/23 d'un dispositif d'accompagnement financier spécifique. L'objectif à terme est de développer a minima une AME par commune littorale.

Durant l'année scolaire 2024/25, le Parc accompagnera 10 AME réparties sur 10 communes littorales. Par rapport à 2023/2024, quatre communes supplémentaires ont intégré la démarche : Argelès-sur-Mer, Le Barcarès, Elne, Sainte-Marie-la-Mer rejoignent ainsi Banyuls-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Cerbère, Leucate, Port-Vendres et Torreilles. A noter qu'à Elne, ce sont deux classes de 4ème et 3ème BIMER (Brevet d'initiation à la mer) du collège Paul Langevin qui participeront à l'AME, sachant que jusqu'à présent, seules des classes du primaire étaient

engagées.

Le Parc va poursuivre le cycle de rencontres initié en 2023 destiné aux jeunes des aires éducatives :

- des journées d'échange inter-AME entre les différentes AME du Parc, durant lesquelles les jeunes vont pouvoir faire découvrir la zone littorale de leurs AME respectives, échanger entre jeunes et valoriser leurs travaux de connaissance et de gestion de leurs aires.
- des journées d'échange entre aires éducatives marines et terrestres (ATE), qui permettront d'aborder d'autres notions comme la continuité terre-mer, les bassins versants, etc. et de faire découvrir le littoral à des jeunes issus de communes situées dans les terres.

Ces journées sont organisées en collaboration avec le Conseil Départemental 66, la Région Occitanie et les associations Label Bleu et Nostra Mar, référents techniques des AME.

Enfin, le Parc participera au GRAE Occitanie, réseau en charge du pilotage régional des Aires Educatives.

■ Projet 17 - Exposition à la Maison de la Mer

En 2025, le Parc intégrera ses nouveaux bureaux dans le bâtiment de la Maison de la Mer sur le port d'Argelès-sur-Mer. Afin de sensibiliser le grand public à la biodiversité locale et aux pressions auxquelles elle fait face, mais aussi pour faire connaître les actions mises en place

par le Parc pour préserver cette biodiversité exceptionnelle, une exposition va être déployée en collaboration avec la mairie d'Argelès-sur-Mer. Elle comprendra des panneaux extérieurs dans l'allée menant au bâtiment et sur la toiture ainsi que des éléments audiovisuels à l'intérieur.

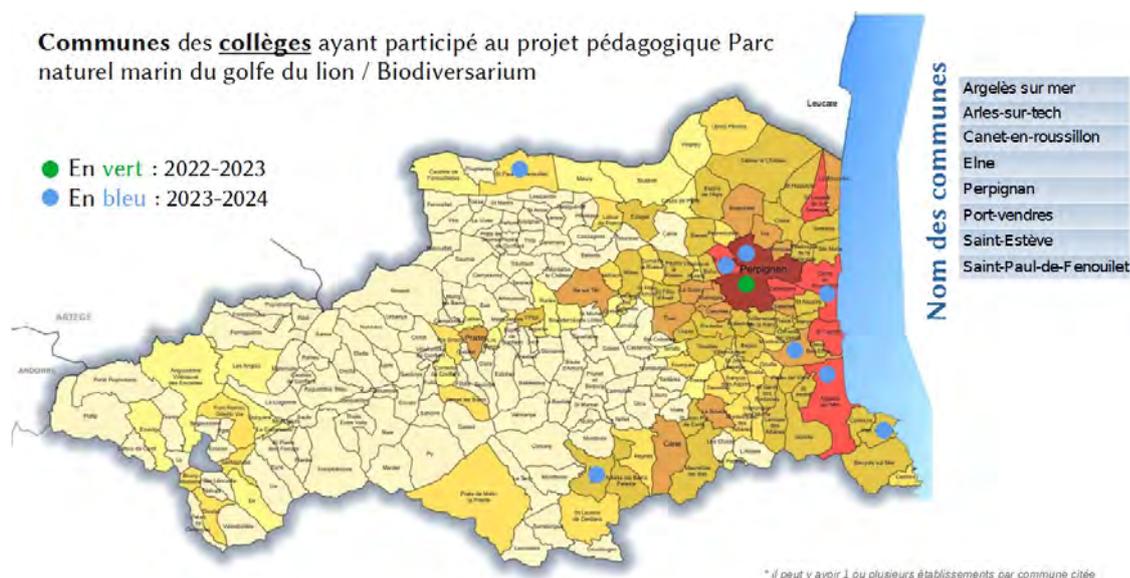


30 ■ Projet 18 - Education des scolaires

Suite au renouvellement du contrat de coopération entre le Parc et le Biodiversarium (OOB / SU) fin 2024, les actions mises en place conjointement depuis plusieurs années se poursuivront jusqu'en 2027. Cette année 2025 permettra l'optimisation des jeux pédagogiques précédemment mis en place, la création

d'une animation pour les lycées ainsi que la préparation de la proposition pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026 et la rédaction de la stratégie conjointe. Le Parc et le Biodiversarium pourront ainsi proposer une offre destinée aux primaires, collégiens et lycéens.

Communes des collèges ayant participé au projet pédagogique Parc naturel marin du golfe du lion / Biodiversarium



■ Déploiement et relais d'actions de communication et de sensibilisation

De nombreuses actions sont mises en place tout au long de l'année. Elles visent à 1/ sensibiliser, susciter l'engagement et faire passer à l'action et 2/ renforcer la notoriété et la reconnaissance du Parc-OFB. L'accent est mis sur la connaissance de la biodiversité locale et sur les pressions auxquelles elle fait face, ainsi que sur les actions mises en place pour améliorer son état de santé. Les informations du Parc sont diffusées vers l'ensemble de ses cibles prioritaires (conseil de gestion, professionnels, grand public actif du territoire) ; la diffusion de l'information vers le grand public éloigné de la mer et vers les touristes est en cours de développement. Les scolaires ont quant à eux des programmes spécifiques (AME et contrat de coopération avec le Biodiversarium).

Afin de sensibiliser, susciter l'engagement et faire passer à l'action, le Parc mènera les actions suivantes :

- participation et organisation d'événements (25 événements prévus).
- développement d'une exposition pour la Maison de la mer à Argelès-sur-Mer.
- création et/ou distribution de supports :
 - posters des six sept habitats emblématiques du territoire et poster sur les cétacés,
 - affiches et autocollants sur les bonnes pratiques générales sur le milieu marin « Que la mer est belle »,

- guide « A bord ou à quai » contenant des informations à destination des plaisanciers,

- guide « Sur la plage ou en mer cet été, comment bien se protéger du soleil en minimisant son impact sur la biodiversité marine » à destination du grand public,

- panneau autour des mises en défens visant la préservation de la reproduction des oiseaux nicheurs (gravelot à collier interrompu et sterne naine),

- flyers sur les enjeux littoraux (plage, littoral, laisse de mer) et motion design sur la laisse de mer.

Afin de renforcer la notoriété et la reconnaissance du Parc, le déploiement de ses outils socles sera poursuivi : site internet, page Facebook, vidéos sur Youtube, podcast sur la plateforme Acast, lettre d'information électronique. Le Parc accentuera également sa communication autour des réglementations en vigueur dans son territoire (réglementation pêche de loisir et zone de mouillage). Enfin, le Parc diffusera des informations dans la presse quotidienne régionale et poursuivra ses collaborations avec les communes afin de diffuser des informations dans leurs outils. L'accent sera mis sur l'expertise développée par les agents et les résultats des actions menées par le Parc et ses partenaires.

31

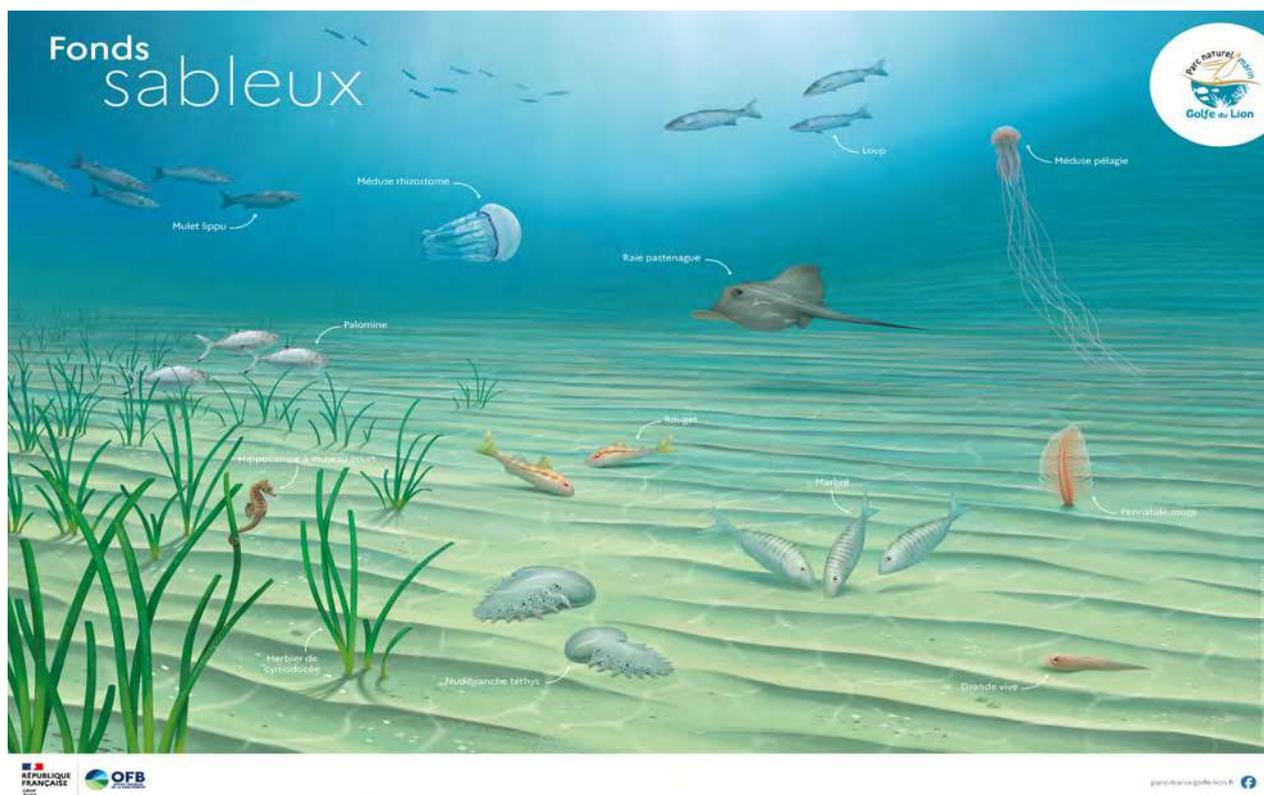


Annexe 1

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, plusieurs recrutements de stagiaires, d'engagés services civiques (ESC) et de CDD sont envisagés :

- Un CDD (6 mois) pour accompagner les actions autour de la réglementation sur la pêche de loisir (poursuite du contrat commencé en septembre 2023) ;
- Un CDD (6 mois) pour le déploiement d'évènements dans le Parc ;
- Deux ESC (8 mois) pour la sensibilisation concernant la ZMEL, les oiseaux nicheurs et les tortues marines ;
- Un ESC pour contribuer à la sensibilisation du grand public sur la préservation et la connaissance de l'environnement marin et en particulier du littoral (arrivée en octobre 2024) ;
- Un ESC (8 mois) pour soutenir la mise en place de l'exposition de la Maison de la mer ;
- Une personne en alternance (arrivée en décembre 2024) sur le patrimoine culturel maritime pour pallier à la suppression du poste en 2023 ;
- Une personne en alternance (arrivée en décembre 2024) sur le renforcement de la connaissance sur les problématiques des risques côtiers et le changement climatique ;
- Une personne en alternance pour la mise en œuvre du suivi de la qualité de l'eau (plancton) ;
- Une personne en alternance pour le déploiement de la communication et la sensibilisation du Parc (arrivée en septembre 2023).
- Un stage sur l'amélioration des connaissances et l'identification des zones fonctionnelles halieutiques.

32





Directive cadre

Stratégie pour le milieu marin

DCSMM

Crédits photos

Emmanuelle Rivas (p1)
Hervé Magnin / Office français de la biodiversité ; <http://photo-hedelin.com> (p2)
Jessica Laurent / Office français de la biodiversité (p4)
Thierry Auga-Bascou et Léa Normand / Office français de la biodiversité (p5)
Romain Hubert / Office français de la biodiversité ; Emmanuelle Rivas (p6)
Grégory Agin / Office français de la biodiversité (p7)
Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité (p8)
Noéline Amilhat / Office français de la biodiversité ; <http://photo-hedelin.com> (p9)
Andréa Sabbio / WWF - Office français de la biodiversité ;
Mickaël Buanic / Office français de la biodiversité (p10)
Lauriane Vasseur et Julie Castera / Office français de la biodiversité (p11)
Hervé Magnin / Office français de la biodiversité (p12)
Hervé Magnin et Victoria Magenti / Office français de la biodiversité (p14)
Marie Morineaux / Office français de la biodiversité (p16)
Emilie Pasero / Office français de la biodiversité (p17)
Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité (p18)
Emilie Pasero / Office français de la biodiversité (p19)
Léa Normand / Office français de la biodiversité (p20-21)
Marion Brichet / Office français de la biodiversité (p22)
Grégory Agin et Valentine Vandenbilcke / Office français de la biodiversité (p23)
Hervé Magnin / Office français de la biodiversité (p24)
Elodie Cubillas / Office français de la biodiversité (p25)
Hervé Magnin / Office français de la biodiversité (p26)
Léa Normand / Office français de la biodiversité (p27)
Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité (p28)
Marc Dumontier / Office français de la biodiversité (p29)
Marie Morineaux / Office français de la biodiversité (p30)
Camille Dégardin (p32)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

